

Résolution interpartis adressée au Conseil fédéral

Développement

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour l'agriculture de notre canton et du reste de la Suisse, le constat n'est pas très positif: coûts de production non couverts, prix du lait toujours plus bas, disparition de la paysannerie (plus de mille fermes laitières par année), chômage, surproduction de beurre aux frais du contribuable et de l'environnement, la concurrence déloyale par l'importation d'aliments produits dans des conditions sociales et environnementales inacceptables et interdites chez nous sans oublier l'application du Cassis de Dijon. Une totale aberration !

Il est important de soutenir notre agriculture car nous voulons la souveraineté alimentaire et pour l'assurer, il faudra assez de paysans et de personnel correctement formés et rémunérés sur les exploitations avec un libre accès aux semences, l'indépendance vis-à-vis des multinationales de l'agrochimie et de l'agroalimentaire et la proximité avec les consommateurs.

Dans le sud, il est question du droit de pouvoir rester sur ses terres et de les travailler, le droit à des revenus et à des salaires équitables ou la reconnaissance des droits des paysans de produire leurs propres semences.

Durant sa session du mois de mars 2012, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a proposé une convention mondiale qui vise à améliorer la protection des paysannes et des paysans, qui fixerait des règles sur des questions telles que le droit à la terre, le droit à des revenus et à des salaires équitables ou la reconnaissance des droits des paysans sur les semences.

La délégation suisse auprès du Conseil des droits de l'Homme s'est opposée publiquement au projet d'un nouvel instrument juridique sous prétexte que la protection des paysans était déjà établie au sein

de différents textes et traités internationaux. Cette position est étonnante et incompréhensible, quand on sait que la Suisse a refusé il y a quelques années de signer le protocole facultatif permettant de mettre en œuvre les droits existants.

Avec sa décision du mois de mars dernier, la Suisse s'est distinguée comme le seul pays à refuser l'idée d'un projet de convention internationale sur la protection des paysans. Les intérêts des géants mondiaux de la production de semences et des questions liées à la propriété intellectuelle sur le vivant semblent être une des causes de la non-entrée en matière de notre pays sur cet objet.

Le Parlement jurassien, comme d'autres parlement interpellés sur cette question, sensible à la protection des droits des paysans en Suisse comme dans le monde, invite le Gouvernement fédéral à défendre les droits de ces derniers et lui demande par cette résolution de revoir sa position sur le projet de convention internationale qui sera remis avant l'été à l'ordre du jour du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

Merci de votre attention et de votre soutien.

Delémont, le 23 mai 2012